

SEANCE
29 Septembre 2022

OBJET :
Modification du
tableau des effectifs

RAPPORTEUR :
JL Barcelli

N°
2022-09-09

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER – Audrey TRALONGO – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Régis PHALY représenté par Jean-Luc BARCELLI
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par William BOUQUET
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent : 0

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue approuvée par délibération n°2022-14 en date du 11 juillet 2022,

Vu l'arrêté du Maire RH n°21-238 du 14 avril 2021 portant approbation des lignes directrices de gestion de la commune,

Vu l'avis favorable du comité technique,

Vu le budget de la commune notamment le chapitre 012,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs de la commune d'Entraigues sur la Sorgue suite à la réforme de la petite enfance et qu'il convient de recruter à temps non complet une infirmière ou une infirmière puéricultrice à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le grade suivant est créé :

- 1 infirmier en soin généraux (temps non complet, 50 %)

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

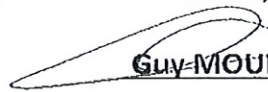
La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 06/10/2022
Après dépôt en Préfecture le : 04/10/2022
Après publication ou notification le : 06/10/2022
P/O

